



615108
a.m.
CANADA

The Permanent Mission of Canada
to the United Nations
at Geneva

La Mission permanente du Canada
auprès des Nations Unies
à Genève

check against delivery

Statement on Cluster 3

Peaceful Uses of Nuclear Energy

**2008 NPT Preparatory Committee
April 28- May 9, Geneva**

Geneva, 6 May 2008

vérifier à l'audition

Déclaration concernant le groupe 3

Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

**Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2008
du 28 avril au 9 mai, à Genève**

Genève, le 6 mai 2008

Chairman,

A major strength of the NPT is that, in increasing stability and predictability in the international peace and security framework, it enables further development of the peaceful uses of nuclear energy. Article IV affirms the 'inalienable right' of all States Parties to develop research, production and use of nuclear energy for peaceful purposes. However, this right is explicitly linked with the requirement for conformity to the non-proliferation requirements of Articles I and II. Article III is related because it identifies the means by which States Parties' Article II commitments are verified.

One of the first countries to develop indigenous technologies for nuclear power generation, through the CANDU design, Canada has 22 nuclear power reactors which meet 16% of the country's total electricity needs. There are several proposals for the construction of new power reactors, the first to be built in Canada since the 1980's, and refurbishment is ongoing at two existing nuclear power plants.

The nuclear industry and its supporting infrastructure are important contributors to our national economy. They capitalize on our nation's vast reserves of natural uranium, which make Canada the world's largest exporter of uranium for nuclear fuel and a provider of conversion services for the international market. Canadian industry has recently expressed an interest in expanding its fuel cycle activities in the area of enrichment, with a view to enhancing the value of uranium exports and more fully integrating into international uranium and nuclear fuel markets. Canada is also the leading global producer and exporter of radioisotopes for medical and industrial uses.

Canada is committed to sharing the benefits of nuclear energy with other states. We maintain 26 nuclear cooperation agreements that cover 43 NPT member states and have exported CANDU technology to several bilateral partners. To develop new applications for nuclear energy that address current challenges Canada contributes more than \$2 million annually to the IAEA's Technical Cooperation Fund.

The many benefits of nuclear energy also bear certain risks. Domestically, we have received and maintained the broad conclusion from the IAEA that all nuclear material and activities in Canada are applied exclusively to peaceful uses, and we are actively moving to a state-level integrated safeguards approach. To mitigate risk in international nuclear cooperation, Canada supports and implements a robust export-control system for nuclear, dual use and risk-significant radioactive sources and we actively participate in the various multilateral export-control and non-proliferation fora.

In November 2007, Canada signed the Global Nuclear Energy Partnership Statement of Principles and has committed to contribute in the areas of enhanced safeguards and cooperative research in developing advanced proliferation-resistant technologies. Canada supports efforts to develop new mechanisms to augment the reliability of access to nuclear fuel which address both peaceful uses and non-proliferation concerns, and ensure commercial competitiveness. Such multilateral fuel-cycle initiatives should be based on criteria that recognize exemplary non-proliferation credentials and legitimate economic or fuel-cycle justification for preserving future uranium processing options. We note the IAEA Director General's recent paper on fuel-cycle options and look forward to discussion of these ideas at the June Board of Governors meeting.

Much has been said lately about a 'renaissance' in the nuclear sector evidenced by renewed interest in development of new nuclear programs and refurbishing established facilities. Canada is committed to maintaining its position as a global leader in the nuclear sector, while ensuring that the highest standards of non-proliferation and safeguards are maintained.

Thank you.

Monsieur le Président,

Le Traité de non-prolifération (TNP), en renforçant la stabilité et la prévisibilité dans le cadre de la paix et de la sécurité internationale, permet le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'article IV consacre le « droit inaliénable » de tous les États parties de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de poursuivre des recherches en ce sens. Toutefois, ce droit est expressément lié à l'obligation de respecter les engagements de non-prolifération énoncés aux articles I et II. Il est également lié à l'article III qui décrit les mesures qui seront utilisées pour vérifier la conformité des États parties aux dispositions de l'article II.

Un des premiers pays à mettre au point ses propres technologies pour produire de l'énergie nucléoélectrique, grâce au réacteur CANDU, le Canada exploite 22 réacteurs nucléaires qui répondent à près de 16 p. 100 de l'ensemble des besoins en électricité du pays. Plusieurs propositions sont à l'étude en vue de la construction de nouveaux réacteurs d'énergie nucléaire, les premiers à être construits au Canada depuis les années 1980, et la remise en état est en cours dans deux centrales nucléaires.

L'industrie nucléaire et son infrastructure de soutien font des contributions importantes à notre économie nationale. Elles tirent profit des vastes réserves d'uranium naturel de notre pays, ce qui fait du Canada le premier producteur au monde d'uranium pour combustible nucléaire et un fournisseur de services de conversion sur le marché international. Récemment, l'industrie canadienne s'est montrée intéressée à accroître sa capacité d'enrichissement de l'uranium afin d'ajouter de la valeur à nos ressources naturelles et de s'intégrer pleinement aux marchés d'uranium et de carburant. Le Canada est aussi le premier producteur et exportateur mondial d'uranium et d'isotopes utilisés à des fins médicales et industrielles.

Le Canada est bien résolu à partager les avantages de l'énergie nucléaire avec d'autres pays. Le Canada est signataire de 26 accords de coopération nucléaire qui s'appliquent à 43 États parties au TNP, et il a exporté la technologie CANDU à plusieurs partenaires bilatéraux. En développant de nouvelles applications pacifiques de l'énergie nucléaire qui peuvent s'adresser aux défis actuels, le Canada verse une contribution annuelle de plus de 2 millions de dollars au Fonds de coopération technique de l'AIEA.

Les nombreux avantages de l'énergie nucléaire s'accompagnent également de certains risques. Sur le plan national, nous avons reçu et accueilli la conclusion générale de l'AIEA à l'effet que toutes les matières et activités nucléaires au Canada servent exclusivement à des fins pacifiques, et nous préconisons énergiquement une approche de garanties intégrées axée sur l'État. Afin d'atténuer le risque inhérent à la coopération nucléaire internationale, le Canada soutient et met en œuvre un système efficace de contrôle des exportations des matières nucléaires, articles à double usage dans le secteur nucléaire, et sources radioactives scellées, et participe activement à différentes tribunes multilatérales de non-prolifération des armes nucléaires et de contrôle des exportations.

En novembre 2007, le Canada a signé l'Énoncé de principes du Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire et s'est engagé à contribuer à l'amélioration des garanties et à la recherche coopérative visant à mettre au point des technologies de pointe résistantes à la prolifération. Le Canada appuie les efforts déployés pour concevoir de nouveaux mécanismes susceptibles d'augmenter la fiabilité de l'accès au carburant nucléaire qui tiennent compte à la fois des utilisations pacifiques et des préoccupations de non prolifération, et assurent la compétitivité commerciale. De telles initiatives multilatérales relatives au cycle du combustible doivent être fondées sur des critères qui reconnaissent les antécédents exemplaires à l'égard de la non-prolifération nucléaire et rendent légitime la justification économique ou basée sur le cycle du combustible pour protéger les possibilités futures de traitement de l'uranium. Nous prenons note du récent article du directeur général de l'AIEA sur les possibilités liées au cycle du combustible et nous espérons pouvoir discuter de ces idées à la réunion de juin du conseil d'administration.

Il a beaucoup été question dernièrement d'une « renaissance » du secteur nucléaire, qui se manifeste par un intérêt renouvelé pour l'élaboration de nouveaux programmes nucléaires et la remise en état des installations existantes. Le Canada est déterminé à demeurer un chef de file mondial dans le secteur nucléaire tout en veillant à maintenir les normes les plus élevées en matière de non-prolifération et de garanties.

Merci, M. le Président.